

RAPPORT N° 94/6-24
au Conseil Municipal

OBJET

Z.A.C. DE LA PROVIDENCE
APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 1993

La concession d'aménagement de la Z.A.C. Providence a été confiée à la SEDRE en 1982.

Depuis cette date, l'opération a été totalement commercialisée et a vu la réalisation de 470 logements, essentiellement sociaux ; le dernier programme de logements (SAMARCANDE) réalisé à l'initiative de la S.H.L.M.R. devrait être engagé en 1995.

Les travaux restant à réaliser pour cette Z.A.C. en cours d'achèvement sont de l'ordre de 1 500 000 F (correspondant à la rénovation de l'Allée des Liserons et à l'aménagement de la Place Jacques Coeur) sur un bilan de 42 000 000 F avec une participation communale de 4 900 000 F.

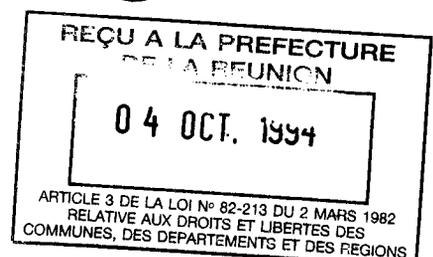
La charge financière de la Ville n'a pas évolué par rapport au précédent bilan approuvé. Le solde de la participation communale s'établit donc à hauteur de 350 000 F à mandater en 1995.

La SEDRE a présenté, conformément au Cahier des Charges du traité de concession, le "Compte-Rendu Annuel au Concédant" arrêté au 31 décembre 1993 ci-joint.

Il vous est demandé d'approuver ce document.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 94/6-24
du Conseil Municipal
en séance du samedi 24 septembre 1994**

OBJET

**Z.A.C DE LA PROVIDENCE
APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 1993**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/6-24 du Maire ;

VU le rapport de Monsieur Luçay MAILLOT, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial MONTGAILLARD, présenté au nom des Commissions, Urbanisme et Finances ;

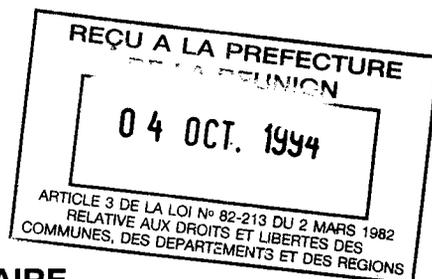
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le Compte-Rendu Annuel au Concédant 1993.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 30 SEP. 1994



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

